

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018**

---

**PRESENTS** : MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, GOLFIER, BIASOTTO, LETELLIER, MAS, Mme MIGNON, Mme REGUESSE, Mme SELLIER DE BRUGIERE

**EXCUSES** : Mme LAVOISIER (ayant donné procuration à C. Chalard), Mme BASQUE (ayant donné procuration à D. Mignon), M. COURTADE (ayant donné procuration à P. Golfier), M. LAULHAU, M. TOMADA (ayant donné procuration à B. Beltrami), M. VERTUEL (ayant donné procuration à JL Bort), Mme WEISS (ayant donné procuration à Mme Grandet)

**ABSENTE** : Mme CHADOURNE

Mme Emilie GRANDET est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le compte rendu de la séance précédente

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à présenter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PREMIER ETAGE IMMEUBLE BROCA**

M. le Maire explique que l'association FCPE a renouvelé sa demande de mise à disposition du premier étage de l'immeuble Broca pour organiser sa bourse aux livres du 15 juin au 30 septembre 2018, n'ayant pas trouvé d'autre local disponible.

M. Mas, Conseiller Municipal, rappelle l'observation qu'il avait déjà émise pour l'année 2017, concernant le problème d'accessibilité et qu'un local en rez-de-chaussée serait plus adapté.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de local municipal disponible en rez-de-chaussée et qu'il est important que cette bourse aux livres puisse se dérouler.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la convention de mise à disposition correspondante et de l'autoriser à la signer.

→ VOTE A L'UNANIMITE

## **MEDIATHEQUE : OPERATION « DESHERBAGE » 2018**

M. le Maire indique que comme chaque année, une opération de vente de documents déclassés est lancée par la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde à laquelle la médiathèque de Sainte Foy la Grande s'associe. Cette vente aura lieu du 12 au 23 juin 2018. Il propose de fixer le tarif de 0.50 € à 2 €.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le tarif proposé pour la vente de documents déclassés.

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. le Maire reprend l'ordre du jour.

### **FINANCES – DECISION MODIFICATIVE**

M. le Maire donne la parole à M. Bort, adjoint en charge des finances.

M. Bort explique que des crédits supplémentaires sont à réaffecter en investissement selon le détail ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2138 : Autres constructions	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-189 : VOIRIE DIVERSE	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-213 : AMENAGt BLD LAREGNERE	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette décision modificative.

→ VOTE A L'UNANIMITE

### **EMPLACEMENTS MARCHE - TARIFS 2018**

M. le Maire donne la parole à M. Beltrami, 1er adjoint.

M. Beltrami explique qu'il s'agit de la révision des tarifs pour occupation d'un emplacement du marché qui s'appliquera pour l'année 2018 et 2019. Il précise que lors de la réunion de la Commission Mixte Paritaire des Marchés, réunie le 11 mai 2018, les représentants des commerçants non sédentaires ont proposé que l'augmentation des tarifs en 2018 soit compensée par le maintien de ces mêmes tarifs pour 2019, proposition qui a été validée par la Commission.

<b>REDEVANCE PAR JOUR COMPRENANT LA PART MUNICIPALE CVO A HAUTEUR DE 10 %</b>	
<b>ABONNES</b>	
→ Emplacement minimum de 8 m <sup>2</sup>	4.10 €
→ M <sup>2</sup> supplémentaire	0.48 €
<b>NON ABONNES</b>	
→ Emplacement minimum de 8 m <sup>2</sup>	5.00 €
→ M <sup>2</sup> supplémentaire	0.63 €
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	1.40 €

M. Beltrami indique qu'un contrôle des mètres des emplacements a été effectué en début d'année, qui sera pris en compte également pour la nouvelle facturation.

M. Letellier, Conseiller Municipal, signale qu'il a été interpellé par des commerçants qui lui ont fait part de leur mécontentement.

M. le Maire précise que depuis le début de la mandature, aucune augmentation n'a été appliquée.

La nouvelle facturation prend en compte l'augmentation des tarifs ainsi que la réévaluation des mètres des emplacements effectivement occupés.

Un flyer sera distribué sur le marché pour donner cette information.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider les tarifs tels que précisés applicables en 2018 et 2019.

→ VOTE A L'UNANIMITE

### **TERRASSES PLEIN AIR – TARIFS 2018**

M. le Maire donne la parole à M. Beltrami.

M. Beltrami indique qu'il y a lieu de fixer le tarif des terrasses de plein air pour 2018 qui était de 7.20 €/m<sup>2</sup>/an en 2017.

Il précise que ces recettes, précédemment perçues par le gestionnaire du marché, seront encaissées par la Trésorerie pour la commune dès 2018, après émission des titres de recettes correspondants.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de maintenir le tarif des terrasses de plein air pour 2018 à 7.20 €/m<sup>2</sup>/an et de l'autoriser à émettre les titres de recettes correspondants.

→ VOTE A L'UNANIMITE

### **MARCHE – PERIMETRE**

M. le Maire donne la parole à M. Beltrami.

M. Beltrami explique qu'il a été proposé à la Commission Mixte Paritaire, qui a validé, de modifier le périmètre du marché en déterminant :

■ RUE DE LA REPUBLIQUE : la fin du marché après l'intersection avec la rue Victor Hugo et en prolongeant le marché rue Victor Hugo jusqu'à l'intersection avec la rue Marceau.

M. Mas demande s'il a été examiné la problématique de la rue Alsace Lorraine, entre la rue Victor Hugo et la rue Jean Jacques Rousseau, qui est dans le périmètre du marché et où le stationnement est logiquement interdit pendant le marché. Il pense qu'il serait normal de sortir cette portion de rue du périmètre du marché afin que les voitures qui y stationnent pendant le marché ne soient pas verbalisables.

M. le Maire indique qu'il y a une certaine souplesse de la part des agents de Police Municipale pour le contrôle du stationnement des véhicules pendant le marché sauf lorsqu'un véhicule est particulièrement gênant.

M. Mas réaffirme son souhait de voir la portion de la rue Alsace Lorraine, entre la rue Victor Hugo et la rue Jean Jacques Rousseau, inscrite en dehors du périmètre du marché.

M. Beltrami explique que ce n'était pas souhaité ni par les représentants du syndicat des marchés, ni par les agents de la Police Municipale et qu'il a été décidé de la maintenir dans le périmètre du marché en raison notamment du stationnement des commerçants non sédentaires sur cette portion.

M. Beltrami rappelle qu'il a été demandé aux commerçants de sortir leurs véhicules de la place de la Mairie, lorsque c'était possible et qu'ils pouvaient donc se garer en contrepartie sur cette portion. Il s'agit des véhicules des commerçants installés sur le marché, c'est une tolérance.

M. Mas indique alors que cela doit être indiqué comme une zone de stationnement. Ce n'est pas le périmètre du marché.

Il rappelle que des véhicules ont été verbalisés rue de la République parce qu'ils étaient stationnés dans le périmètre du marché. Donc, tout véhicule dans le périmètre doit être verbalisé.

M. Beltrami explique que ce sujet a été évoqué en Commission Municipale des Marchés et en Commission Mixte Paritaire et au vu des préconisations des professionnels que sont les représentants des commerçants non sédentaires, des Marchés de France et des agents de la Police Municipale, il a été décidé de maintenir cette portion de rue dans le périmètre du marché.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le nouveau périmètre du marché tel qu'il a été défini.

→ VOTE A L'UNANIMITE

### **PARTICIPATION CITOYENNE**

M. le Maire rappelle la réunion publique organisée le 12 avril 2018 au cours de laquelle a été présentée la participation citoyenne.

Il indique que pour la mise en place de ce dispositif sur le territoire de la commune, il convient de signer une convention tripartite avec la Préfecture et la Gendarmerie.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. Mas demande que ce document soit envoyé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

M. le Maire indique que la convention sera envoyée aux élus après signature des trois parties.

### **SDEEG :**

M. le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) met à disposition des communes adhérentes des prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique de leur patrimoine gratuitement (diagnostics de performance énergétique, audits énergétiques d'éclairage public, dispositif des certificats d'économies d'énergies (CEE), études de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi énergétique et patrimonial...

Il s'agit de renouveler la convention passée avec la commune qui arrive à échéance le 18 septembre 2018.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de cette convention.

→ VOTE A L'UNANIMITE

## **GIRONDE NUMERIQUE**

M. le Maire explique que dans le cadre du développement du réseau très haut débit dans notre Département, Gironde Numérique a demandé l'autorisation d'une armoire, rue Alsace Lorraine, à côté des toilettes publiques, après que l'emplacement ait été déterminé d'un commun accord.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de mise à disposition de l'emplacement nécessaire.

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. Mas demande si, à l'occasion des travaux qui sont réalisés dans les rues, il y a des gaines qui sont prévues pour la fibre.

M. le Maire rappelle que lorsqu'il y a des travaux sur la voirie, les opérateurs susceptibles d'enterrer leur réseau sont sollicités et qu'à sa connaissance, rien n'est prévu pour la fibre. Il rappelle que le Département en charge du Très Haut Débit n'a apparemment pas terminé ses prévisions de travaux.

## **RESTAURATION MUNICIPALE – TARIFS 2018**

M. le Maire rappelle les tarifs de restauration pour l'année scolaire 2017/2018 et propose de les maintenir pour l'année scolaire 2018/2019 ainsi :

■ ELEVES ECOLES PAUL BERT (tarif unique)	:	2.20 € soit un tarif mensuel de 30.58 €
■ FREQUENTATION EXCEPTIONNELLE D'UN ELEVE	:	4.50 €
■ PERSONNES EXTERIEURES	:	9.00 €
■ ENSEIGNANTS et/ou PERSONNEL MUNICIPAL ou STAGIAIRE CNFPT EN FORMATION	:	3.50 €

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider les tarifs pour la restauration tels que définis pour l'année scolaire 2018/2019

## **FESTIVAL VIBRATIONS D'ETE 2018**

M. le Maire rappelle que le plein tarif du billet de concert a été précédemment fixé à 17 €.

Il propose d'établir :

- un tarif spécifique appelé "pass" qui sera de 63 € pour 4 concerts, 75 € pour 5 concerts et 85 € pour 6 concerts
- un tarif spécifique réservé aux entreprises et comités qui sera de 15.30 € jusqu'à 50 places, 14.50 € de 51 à 100 places et de 13.60 € pour 101 places et au-delà
- un tarif "groupe" par groupe de 10 personnes de 15 €
- M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider ces tarifs tels qu'ils ont été présentés.

→ VOTE A L'UNANIMITE

## **SUBVENTIONS**

M. le Maire indique qu'une enveloppe de 10 000 € a été prévue au budget et qu'il reste à ce jour 6 900 € à attribuer.

Il propose d'attribuer une subvention :

- de 5 000 € à la Fédération Française de Pétanque pour l'organisation du Championnat de France des 22 au 24 juin 2018 à sainte foy la grande
- de 300 € à l'association du Musée du Pays Foyen en remboursement des panneaux d'exposition mis à disposition de la commune au bénéfice des résidents de la RPA et qui ont été malencontreusement endommagés.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider ces subventions.

M. Mas indique qu'il ne prend part au vote étant Président du Musée du Pays Foyen.

→ VOTE A L'UNANIMITE

## **DEMANDEURS D'EMPLOI : AU 15 MAI 2018**

247 hommes/129 femmes = Total 376

M. le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal : 20 juin 2018

LA SEANCE EST CLOTUREE A 20 H 45

---